



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 5 mars 2014**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2013
3. Communications du Bureau
4. Présentation du Corps des gardes-frontière par Monsieur André Beuchat, Chef de poste, en présence de Monsieur Thierry Spack, Adjudant, chef de groupement de la Gendarmerie vaudoise
5. Informations de la Municipalité
6. Règlement concernant le tarif des émoluments du Contrôle des habitants - préavis N°1/2014
7. Règlement du Conseil communal – préavis N° 2/2014
8. Discussion à huis clos sur l'éventuelle acquisition de la parcelle adjacente à l'auberge de La Couronne et cette dernière
9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : P. BIGNENS – M. SANGUINETTI – H. JOCHAUD-DU-PLESSIX – J.-L. RAY – P. BRUEGGLER - B. GAUD

2. Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2013

Rien à signaler.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 2 abstentions.

3. Communications du bureau

Le PRESIDENT lit la lettre de W. ZAINZINGER. Cette dernière se concentre notamment sur la fermeture du poste de police de Coppet et l'augmentation des contributions communales au Canton ainsi que la possibilité de mettre en place une démarche conjointe avec d'autres communes avoisinantes.

4. Présentation du Corps des gardes-frontière par Monsieur André Beuchat, Chef de poste, en présence de Monsieur Thierry Spack, Adjudant, Chef de groupement de la Gendarmerie vaudoise

M. Beuchat (garde-frontière) expose les différentes activités des gardes-frontière.

Quelques éléments :

- Pour le Canton de Vaud, en 1960, il y a avait 26 postes de gardes-frontière. En 2007, il en reste seulement 3.
- Pour la région de la Côte, il y a 30 collaborateurs en tout et environ 30 km de frontière de Chavannes-des-Bois à la Cure. Il y a environ 11 points de passage plus ou moins carrossables. Au niveau des patrouilles, il y a entre 4 à 8 personnes (une patrouille comprend deux agents en voiture en général). Actuellement, il y a plutôt seulement 4 personnes pour les patrouilles. Cela a tendance à poser des problèmes.
- Ils sont souvent présents à Mies car c'est un point de passage entre Genève et Vaud.
- La nouvelle loi sur les douanes permet de saisir des objets suspects même avant qu'un délit ait eu lieu (ex. pied de biche, cagoules et gants trouvés dans un véhicule suspect- avant : impossibilité de les saisir – maintenant : possibilité de le faire).
- Présence souvent discrète dans des véhicules banalisés.
- Collaboration avec la gendarmerie et la police française.

G. MARCHAND et M. Spack (police) concernant la possibilité d'aller voir les objets retrouvés après un cambriolage. On note l'importance de la qualité de l'inventaire (y compris photos) fourni à la police au moment du vol. Etant donné les milliers d'objets, il n'est pas possible de faire venir chaque lésé pour retrouver une bague par exemple. Si l'objet volé n'a pas pu être restitué à son légitime propriétaire alors il finit dans les caisses de l'Etat.

Le PRESIDENT et M. Beuchat (garde-frontière) : en cas de cambriolage, il faut toujours appeler le 117. On doit toujours passer par la centrale. La police donne l'info par radio et les gardes-frontière sont mis au courant via la radio. Les gardes-frontière ne vont pas se rendre à la villa cambriolée. Par contre, ils peuvent essayer de bloquer les axes de circulation près du lieu du cambriolage par exemple.

On note aussi que le corps des gardes-frontière vaudois travaille en collaboration avec le corps des gardes-frontière de Genève mais ce dernier n'a pas de compétence policière sur Vaud.

M. BOREAN demande si le corps des gardes-frontière se sent en sous-effectif. M. Beuchat confirme qu'ils le sont depuis des années. Il note qu'il a 30 collaborateurs (en réalité autour de 23 personnes en tenant compte de ceux qui partent en mission dans un autre canton et à l'étranger, ceux qui sont à l'assurance, ceux qui vont bientôt prendre leur retraite). C'est un problème d'ordre politique.

M. Spack (relatif à la lettre de W. ZAINZINGER concernant la fermeture du poste de Coppet) : Il note que le poste de la Cure va aussi fermer. Les raisons sont liées à la vétusté des locaux, l'adoption d'un code de procédure extrêmement protecteur pour les prévenus qui implique entre autre l'impossibilité d'emmener un prévenu à ce poste. Pour l'instant, la conclusion est que le poste de Coppet est inexploitable. Il n'est pas imaginable qu'un jour il soit ouvert à nouveau. Il est plus efficace de regrouper les gendarmes dans de grands postes. La majorité des cas où les citoyens ont besoin des policiers est à son domicile après un cambriolage ou dans la rue. Il est plus efficace d'avoir une patrouille qui circule sur la Terre-Sainte plutôt que

d'avoir un poste de gendarmerie qui est fermé une grande partie de la journée. Le poste de Coppet était depuis 2008 uniquement ouvert pendant les heures de bureau. C'était déjà les gendarmes de Bursins qui intervenaient. Dans cette optique, rien n'a changé. Aussi, il n'y a pas de disparition ou d'abaissement de présence policière en Terre-Sainte. La volonté du commandant est de voir les gendarmes sur le terrain pour lutter contre la criminalité et non pas une personne qui attend au guichet pour seulement deux citoyens qui vont se présenter pendant toute une journée.

Jusqu'en septembre 2013, les unités d'intervention tournaient avec un socle de base de 6 collaborateurs. Maintenant, ils sont 8. On a pris des gens à Coppet qui étaient là uniquement pour des heures de bureau et qui ont été réinjectés dans police secours.

Pour attraper les délinquants, les règles du jeu sont tellement tronquées en instaurant considérablement d'embûches pour rendre la police le plus inefficace possible, que l'on est obligé de se cacher pour attraper un délinquant. La gendarmerie travaille donc très souvent en banalisé et en civil.

O. EMERY et M. Spack : en bref, l'impact de la fermeture du poste de Coppet est simplement que les citoyens qui veulent avoir accès à un guichet de police doivent faire 11km de plus.

Le SYNDIC note que vu le sous-effectif de la gendarmerie, le temps d'intervention pose problème. Il note aussi que les modalités tendent à changer (effractions pendant que les gens sont à leur domicile).

S. MIR et M. Spack : il n'y a pas de collaboration avec les sociétés privées de surveillance. Aucune information n'est transmise à ces dernières quand un cambriolage est annoncé. Par contre, si une société de surveillance privée voit quelque chose, elle fera remonter l'information à la police.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK a l'impression que c'est principalement une perception d'insécurité qui augmente. Elle aimerait connaître les chiffres réels.

Un slide est affiché : référence de 2008, 12 cambriolages à Mies ; 2012, 31 cambriolages (+160%) ; 2013, 22 cambriolages (+80% par rapport à 2008) (*Les données affichées commencent seulement en 2008 - accord Schengen fin 2008*)

Mise en rapport avec le nombre de logements à Mies : si on pose l'hypothèse de 3 personnes en moyenne par logement, on aurait environ 630 logements (= 1900/3). 31 cambriolages par an représente 5% de tous les logements qui ont été cambriolés sur la seule année 2012 (= 31/630).

La liste des cambriolages en Terre-Sainte, mois par mois, est disponible depuis 2013 sur le site de notre webmaster : <http://teresainte.ch/htm/police.htm#news>

S. MOSES et M. Beuchat (sur le passage de l'autre côté de la frontière d'un délinquant et la collaboration franco-suisse) : Dans certains types de délits, les gardes-frontière suisses peuvent faire une poursuite même sur France.

M. Spack : dans le cadre de la gendarmerie, la collaboration franco-suisse est quotidienne. Il relève que ce qui est efficace pour diminuer la criminalité sur le long terme est bien d'arrêter les délinquants et non pas d'être vu dans la rue !

Il y a clairement un problème en Suisse actuellement. Les délinquants sont arrêtés. La police fait son travail. Sur le seul dernier mois (février), la police du Canton de Vaud a arrêté 109 personnes (cambrioleurs et autres auteurs de délits) ! Le problème actuel provient entre autres de l'ensemble de la chaîne pénale. On ne peut que constater que sur l'ensemble de la chaîne pénale, on est inefficace.

P. MEIER, M. Spack, le SYNDIC sur la possibilité de déposer une plainte dans n'importe quel poste de police (ex : dépose d'une plainte simplement au poste de Versoix pour un délit sur

Mies) : en théorie, on peut déposer une plainte n'importe où en Suisse. Dans les faits, ce n'est pas vraiment le cas.

On parle aussi de la possibilité de faire le dépôt d'une plainte sur internet pour gagner du temps. Cependant, on doit toujours aller par la suite signer la plainte au poste (uniquement valable pour les vols simples c'est-à-dire sans effraction).

On note aussi que le problème d'augmentation des cambriolages est valable sur tout le bassin lémanique et pas seulement en Terre-Sainte.

S. MEYLAN et M. Spack sur la zone territoriale dont s'occupe le poste de gendarmerie de Bursins. La zone va globalement de St-Sulpice à Versoix et jusqu'à la frontière française.

M. BOREAN trouve choquant que, par exemple, SDS (Société de Sécurité basée à Mies) communique des informations avec la police mais pas inversement. Durant le dernier Conseil, il était transmis aux habitants de Mies d'appeler SDS en cas de problème. M. Spack relève que ces contournements de la police cantonale provoquent parfois quelques problèmes opérationnels.

Le SYNDIC note que les temps d'intervention sont assez longs. Ce qui a été retenu est qu'avec ces sociétés de surveillance, qui se placent hiérarchiquement en dessous de la gendarmerie, elles peuvent intervenir plus rapidement puisqu'elles sont plus proches. Cela résout un certain nombre de problèmes dans différents cas de figure. Le SYNDIC note qu'il était bien content de voir SDS intervenir après 3 minutes alors qu'il était cambriolé pendant la nuit (chiens gazés, maison habitée pendant le cambriolage). La gendarmerie est arrivée plus tard.

Une réflexion est aussi à l'étude en Terre-Sainte en matière d'ASP (Auxiliaires de Sécurité Publique) et en matière de collaboration avec tous les acteurs de la sécurité.

P.-C. FAVARGER et M. Spack : on note que les sociétés de surveillance ne compliquent pas pour autant la vie de la police. La réponse doit être apportée par la Commission de sécurité du Conseil. Les responsables politiques sont maintenant plus préoccupés par ces sujets. M. Spack note que les sociétés font très bien leur travail de « gardiennage » et cela est intéressant.

Le SYNDIC note l'importance de la complémentarité entre les différents services. Il souhaite une amélioration de l'efficacité. On voudrait idéalement se passer de ces sociétés de surveillance mais l'on a même plus la possibilité de demander des prestations complémentaires à la gendarmerie ! Dans la mesure où l'on a envie de répondre à un besoin sécuritaire, il faudra bien faire avec cela.

Il note que la gendarmerie est favorable à la mise en place d'un concept de sécurité qui fait appel à toutes les couches des acteurs liés à la sécurité.

Il met aussi un avant le concept de police-population qui est un des moyens de réduire un peu l'insécurité.

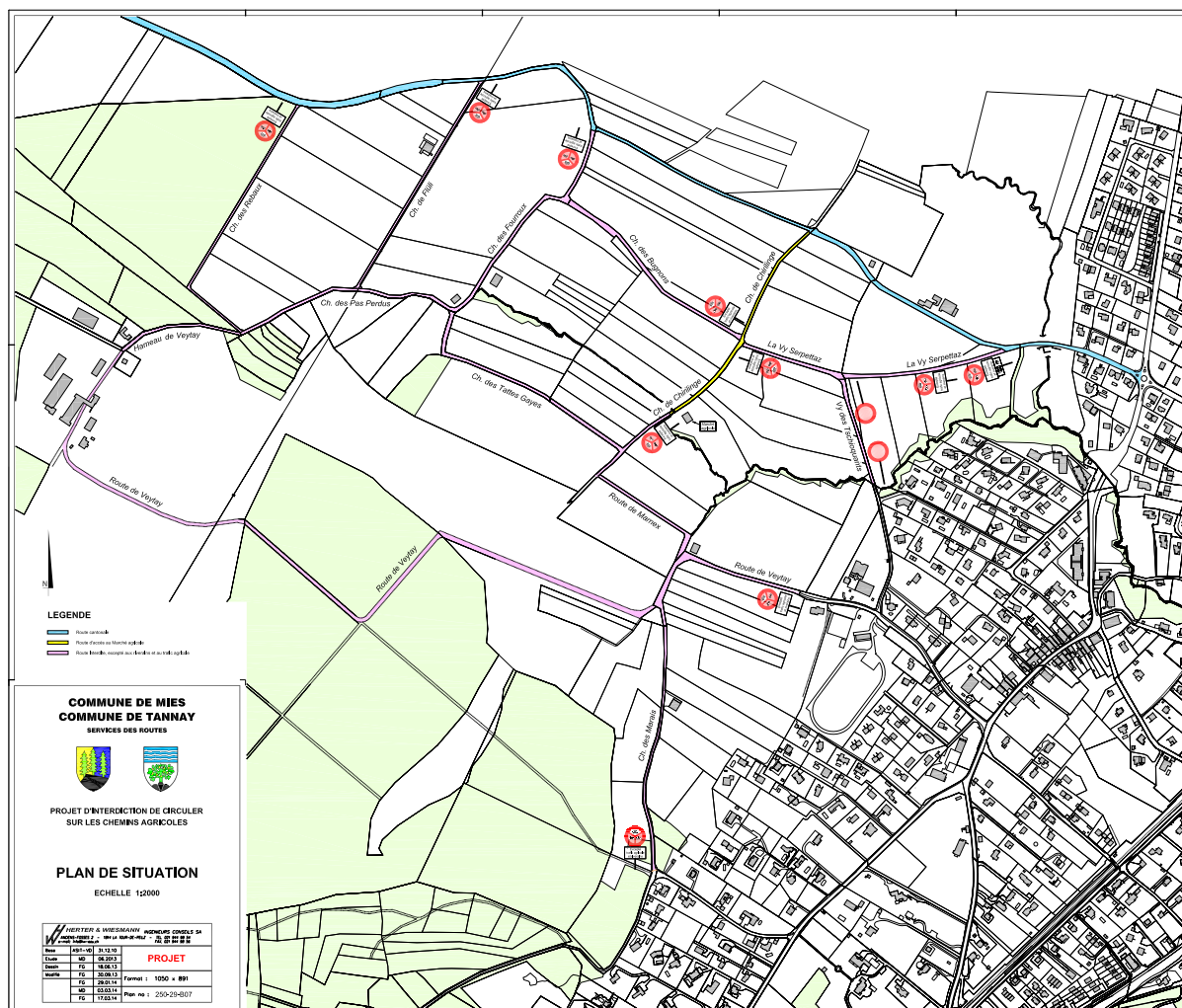
W. ZAINZINGER demande s'il y a un profil type de malfaiteurs lors des arrestations. Cela serait utile pour la prévention. M. Spack note qu'il y a bien un profil de délinquants mais ne peut l'exposer ici.

S. MEYLAN demande si les 56 agents de police à Bursins comprennent la surveillance de l'ambassade des Etats-Unis. M. Spack note que l'effort de surveillance de cette ambassade est réparti sur l'ensemble du Canton. Pour le poste de Nyon, cette surveillance est de 3 fois 6 heures par mois. On est tenu par les accords de Vienne. On note que l'armée ne s'occupe plus de cela.

5. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- 17 et 18 mai : le Grand Genève vivra au rythme des Jeux de Genève avec plus de 4000 sportifs. <http://www.jeuxdegeneve.ch/>
- Conseil Régional : notre Syndic a été nommé Président de la Commission indépendante issue du groupe de travail nommé par le Conseil régional. Ladite commission doit mener une réflexion en vue de trouver la meilleure solution possible pour financer des projets d'intérêt régional, la votation du PIR ayant échoué.
- Les chantiers des transports publics du district avancent et entrent dans une phase d'exécution. Ces chantiers visent à augmenter l'usage des transports publics. http://www.mies.ch/region/CP_08.01.14_plan%20communication-chantier_CR.pdf
- Le site internet a été remanié. Il recommande à chacun d'y aller. On y trouve, entre autres, une chronologie des dernières actualités de la commune. C'est probablement un des meilleurs sites de la région. Notre webmaster recommande à chacun de faire part de ses suggestions via email à : webmaster@mies.ch. On note aussi l'idée de changer la bannière de la page d'accueil. Un concours informel où chacun peut participer est proposé dès maintenant à cette fin.
- 4 au 7 septembre : festival de la bonne humeur à Mies avec des prestations humoristiques et de la musique. Ce festival sera fait avec l'aide de la fondation Engelberts. Il y aura probablement une prestation de l'humoriste « Gossip », résident de Coppet, sur le thème de « Mies dans ta gueule ».
- Notre Conseil communal de juin sera accueilli à la FIBA (Fédération Internationale de Basketball). Il aura lieu le 23 juin 2014 (et non plus le 25 juin). Visite des locaux pour les intéressés à 17h30. 18h30, séance du Conseil, suivi d'un repas à la FIBA.
- Vu le nombre de promeneurs sur les chemins derrière l'école et vers la propriété de Veytay, il a été décidé, de concert avec Tannay, d'interdire la circulation routière, à l'exception bien sûr des riverains et des agriculteurs. La Vy-des-Tschioquants sera quant à elle complètement interdite à la circulation. Sur la route de Veytay, de la déchèterie au hangar (dans le tournant de la route), une négociation est en cours avec le propriétaire du terrain agricole pour qu'il y ait en parallèle de cette route, un chemin pédestre pour éviter des confrontations entre promeneurs et ceux qui utilisent légitimement ce chemin. On se dirige vers cette réglementation. On note aussi le problème, pour les agriculteurs, de voir les chiens des promeneurs faire leurs déjections sur leurs parcelles. Cela provoque des problèmes de salubrité. Dans le règlement communal, il est interdit de promener son chien sans laisse même si en réalité cela est peu respecté. Dans le futur réaménagement de la zone au Sorbier, une aire pour lâcher son chien est envisagée. Pour faire respecter cette réglementation, il faudra probablement faire amender les véhicules non autorisés et les personnes qui ne tiennent pas leur chien en laisse. L'accès automobile à la ferme bio est maintenu mais il faudra passer par Tannay.

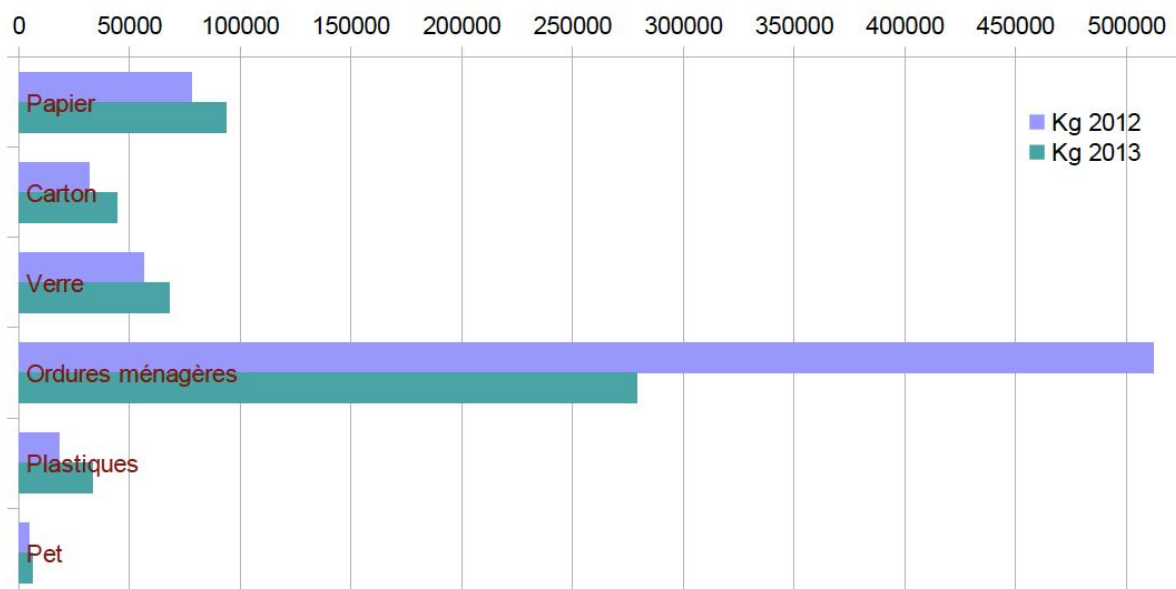


Projet de réglementation du trafic

C. FIGEAT concernant un point soulevé par J.-P. STREIT sur la contribution au centre funéraire d'environ CHF 6'100. Le centre funéraire est financé par toutes les communes de Nyon à Rolle (87'000 habitants). La clé de répartition de ce financement est de CHF 3.60 / habitant.

J. WILDBERGER :

- tablettes numériques : il y a maintenant un accès wifi qui s'appelle « commune de mies ». Le mot de passe est ConseilCommunal.
- Samedi 5 avril : soirée animation à la Couronne avec musique live.
<http://www.lacouronneamies.ch/>
- Réfection de la route des Pénys : commencement mi-avril. Revêtement phono-absorbant en principe début mai en fonction de la météo.
- 24 mai : fête de la nature (nettoyage du lac, manifestation à la plage de Mies).
<http://www.nettoyage-leman.ch/>
- On note aussi le festival lacustre le 27 et 28 juin.
- La taxe au sac a fortement augmenté le tri des déchets. Objectif de la taxe au sac a été atteint. On note que la forte augmentation des déchets verts est vraisemblablement due à la météo.



Effet de la taxe au sac sur le tri des déchets ménagers

Déchets 2012-2013

Description	Kg 2012	Kg 2013	Diff %	Nbre de bennes
Papier	78140	93340	19	10
Carton	31560	44360	41	10
Verre	56440	68020	21	6
Ordures ménagères	512210	279190	-45	0
Objets encombrants	56560	55220	-2	23
Ferraille	32170	32480	1	10
Déchets verts	259400	343000	32	40
Inertes	110000	96000	-13	7
Plastiques	18300	33080	81	15
Bois	58580	69760	19	21
Huiles	1133	973	-14	0
Pet	4500	6030	34	0
TOTAL	1218993	1121453	-8	142

Evolution 2012 (avant taxe au sac) à 2013(avec taxe au sac) de l'ensemble des déchets à Mies.

S. EMERY : l'accueil en milieu familial, alternative au manque de places dans les crèches, regroupe actuellement une quinzaine de mamans de jour. L'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte) est constamment à la recherche de nouvelles accueillantes. Des flyers « Devenir Accueillante en milieu Familial » sont disponibles au greffe communal.

<http://www.terre-sainte-grandir.ch/fr/accueil-de-jour/accueil-en-milieu-familial.html>

G. DERIAZ :

- Centre du village: les dossiers pour la modification de la route circulent actuellement auprès des différents services de l'Etat. Rappel concept retenu : redonner de l'espace aux piétons, refaire le carrefour de la poste ainsi que celui devant l'EMS, changement du revêtement actuel par du phono-absorbant, réaménagement du rez-de-chaussée de la vieille poste.
- La proposition d'E. FLEURY a été analysée (idée de J.-P. STREIT). Il s'agissait d'étudier la possibilité de démolir complètement le bâtiment, de prévoir un parking souterrain, et de redonner un espace complet à cette place villageoise. La Municipalité en a discuté avec le bureau d'urbanisme. Cela est apparu très cher pour ce qui reste tout de même une place au bord d'une route très fréquentée (7000 véhicules/jour). La

Municipalité préfère simplement réaménager la place telle que décrite plus haut et d'investir plus au niveau de la zone au Sorbier. L'objectif est de démarrer et voire même finaliser ces travaux cette année.

- Plusieurs options existent pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la vieille poste. L'idée prioritaire reste le déplacement de l'épicerie « Chez Dom' ».
- Construction des tennis en dur : devis en cours. (voir ancien PV <http://www.mies.ch/conseil/PDF/PV20130626.pdf>)
- Objectif date travaux : réalisation cette année. La commission des travaux sera convoquée pour travailler sur le réaménagement de l'espace des anciens tennis en dur, parking et bâtiment actuel des vestiaires. L'idée d'un immeuble intergénérationnel qu'on pourrait construire sera aussi étudiée. Cela sera tout de même plus compliqué. En effet, cela induirait peut-être la nécessité de déclasser du terrain ou d'effectuer des échanges d'affectation. Etant donné le blocage actuel au niveau du Service de l'aménagement du territoire de Vaud, la procédure serait longue.
- M. Edouard Montier, président de l'association « Réseau des entrepreneurs solidaires » : un partenariat pourrait être créé avec ce réseau basé à Mies. Cette association vise à apporter de l'aide aux plus pauvres (se nourrir, se soigner, être scolarisé, être formé à un métier). La commission des dons sera convoquée prochainement. <http://www.entrepreneurs-solidaires.ch/>
- Plan directeur régional du district de Nyon, volet stratégique (étudié il y a environ 4 ans) : Mies avait eu du succès dans la prise en compte de ses revendications. La Municipalité vient de recevoir la première version du plan directeur régional opérationnel. Celui-ci est à étudier avec les commissions des travaux et de l'environnement.

P. MEIER suggère d'inviter les diverses sociétés locales dans le projet de réaménagement de la zone au Sorbier.

G. DERIAZ mentionne que dans un premier temps les commissions et la Municipalité vont définir les grandes lignes du programme. Il serait après très positif d'intégrer à titre consultatif les représentants des sociétés locales.

6. Règlement concernant le tarif des émoluments du Contrôle des habitants - préavis N°1/2014

C. FIGEAT note que la loi demande un règlement pour les actes administratifs donnant lieu à la perception d'émoluments. La Municipalité a cherché à simplifier au maximum ces émoluments. La plupart des émoluments passent à CHF 15/acte. Voir préavis n°1/2014 pour plus d'informations.

G. PERRIN (commission de gestion) recommande au Conseil de l'adopter.

P. MEIER est satisfait que la Municipalité cherche à faire des règlements et des taxes qui correspondent aux communes voisines.

Le PRÉSIDENT procède au vote sur l'acceptation du préavis n°1/2014 relatif à l'adoption du Règlement concernant le tarif des émoluments du Contrôle des habitants.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

7. Règlement du Conseil communal – préavis N° 2/2014

Le SYNDIC explique que l'on s'adapte à une législation cantonale qui a évolué. L'esprit du travail qui avait été fait en 2007 sur le règlement du Conseil a été conservé.

On retrouve notamment les droits des conseillers avec les définitions du postulat, de la mention, de l'interpellation ou de l'amendement.

F. BUENSOD a remarqué que le vocabulaire relatif aux rapports des commissions avait changé : maintenant ce sont des présidents de commissions et non plus des rapporteurs.

Mme Hernach, secrétaire municipale, note qu'à l'article 68, p16, le rapporteur est seulement celui qui lit le rapport et non pas le président de la commission.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

8. Discussion à huis clos sur l'éventuelle acquisition de la parcelle adjacente à l'auberge de La Couronne et cette dernière

Discussion à huis clos : certains points ne se retrouveront donc pas dans le résumé ci-dessous. Le débat original et complet est sauvegardé sous forme d'enregistrement audio.

- Configuration du bâtiment : pas de sous-sol, un rez, un 1^{er} avec deux chambres et une salle d'eau et des combles non aménagés actuellement. Parcelle de 412 m². Surface au sol du bâtiment est d'environ 60m².
- Le montant demandé avant négociation par le propriétaire est annoncé par la Municipalité au Conseil mais ne sera pas divulgué dans ce PV pour des raisons de confidentialité. (Il le sera dans un prochain PV par la suite si la procédure d'acquisition devait se poursuivre).
- Deux expertises réalisées : pour l'une, en dessous du montant demandé (-8%), et, pour l'autre, nettement en dessous (-31%). La différence entre ces deux expertises provient de la valorisation du prix du terrain. Ce point sera discuté entre la Municipalité, la Commission des travaux et celle des finances.
- L'acquisition peut avoir du sens puisque la commune est déjà propriétaire du bâtiment mitoyen de la Couronne. Différentes options d'utilisation du bâtiment sont envisageables.
- Les gérants sont réticents à augmenter la surface du restaurant. Il faudrait alors faire venir plus de clients et semble plus être un casse-tête qu'une opportunité.

C. FIGEAT expose le bénéfice d'exploitation de la Couronne après paiement du loyer et de l'amortissement de l'agencement. Il sera reversé entièrement aux gérants comme le stipule la convention. On note que malgré une année hôtelière particulière (travaux depuis l'été passé), les comptes ont été positifs.

Le décompte (non définitif) des travaux prévoit un dépassement de budget d'environ CHF 100 000 pour s'établir à environ CHF 500 000. Ce dépassement est notamment dû : mauvaise surprise au niveau de la façade avec repiquage nécessaire (+CHF 20 000), passage au gaz (ce passage au gaz est un choix, non budgété, cela sera compensé dans le temps par des économies d'entretien et d'énergie, + CHF 30 000), problématique des portes (l'ECA- Etablissement Cantonal d'Assurance - a imposé un sens d'ouverture différent). Les détails des travaux seront donnés au Conseil de juin après la fin des travaux.

Le SYNDIC sur la procédure à suivre (si intérêt il y a) : détermination d'un prix maximum par les Commissions des travaux et des finances, ensuite discussion avec le propriétaire, puis le propriétaire doit faire son offre qui pourra être finalement présentée au Conseil qui prendra la décision finale : l'accepter ou la refuser.

Dans un autre registre, concernant les horaires de restaurant, une durée maximale hebdomadaire de travail (règlementaire) ne peut être dépassée, ce qui rend difficile l'ouverture le week-end dans l'état actuel. Le restaurant nouvellement ouvert, La Violette, répond à l'attente d'avoir un restaurant ouvert le week-end (ouverture tous les samedis et les dimanches).

S. MEYLAN note que la taille de la cuisine actuelle est probablement trop petite pour augmenter la dimension du restaurant. La Municipalité note que l'augmentation du restaurant est probablement écartée. Par ailleurs, la rentabilité provient de la partie logement plus que de la partie restauration.

J.-P. STREIT et C. FIGEAT sur les accès du bâtiment: il y a un droit de passage devant la terrasse d'une part, et il y a un corridor commun de l'autre côté.

P. MEIER félicite la Municipalité sur l'éventualité de faire quelques logements à loyer modéré. Il note qu'au Sorbier, les loyers finalement demandés étaient relativement élevés. Il aimerait avoir l'assurance d'aller au bout de cette réflexion. Probablement qu'il ne faudrait pas faire une restauration de type Minergie trop coûteuse.

Le SYNDIC note qu'il faut être conscient que le prix du terrain est cher à Mies. Les coûts de construction sont également onéreux. Mies avait pu avoir un avantage concurrentiel par l'acquisition du terrain au Sorbier dans de bonnes conditions. On ne peut, sans perdre de l'argent, construire des bâtiments d'une telle qualité en pratiquant des loyers plus bas. Par contre, il est possible d'acquérir des biens, et de loger des gens dans des conditions sympathiques mais moins luxueuses et modernes à un prix légèrement plus bas. La Municipalité ne souhaite pas s'exposer à des pertes dans le cadre de la location des logements de la commune.

C. FIGEAT note que les loyers au Sorbier sont nettement inférieurs au marché (notamment par rapport au Triangle de Mies qui est d'ailleurs moins bien situé). Il expose aussi le fait qu'à l'époque il y avait la possibilité de ne pas faire le parking devant les bâtiments au Sorbier et qu'une économie de CHF 1 500 000 aurait pu être faite. Ce montant a fortement péjoré la rentabilité des Sorbiers qui est faible actuellement (2 à 3%). Si un promoteur avait voulu acheter un tel terrain, il n'aurait pu avoir les mêmes conditions et le prix des loyers serait d'au moins 50% supérieur, voire plus.

Le SYNDIC note aussi qu'une étude a été rendue sur les besoins de logement (toutes les communes de Terre-Sainte ont participé à cette expertise). Celle-ci ne recommande pas du tout de construire des habitations à loyer modéré. L'attente de la population locale est principalement d'avoir des appartements avec un standing supérieur avec des commodités qui permettent à des personnes à mobilité réduite (personnes âgées par exemple) d'y vivre dans une impression luxueuse (et non pas dans ce que l'on a actuellement à l'EMS).

P. CAVIN n'est pas opposé à l'étude d'une acquisition potentielle du bâtiment. Cependant, il note qu'un rendement sur le long terme à 2% est très risqué. Aujourd'hui cela est correct mais dans 10 ans, ces appartements seront finalement subventionnés (taux d'emprunt très supérieur au rendement de 2% sur le long terme). Etant donné les coûts de restauration, il ne croit pas qu'un loyer modéré est réalisable sur le long terme sans perdre de l'argent.

S. MEYLAN note que les jeunes n'ont pas forcément les moyens de mettre CHF 1 500 /mois.

Le PRÉSIDENT procède au vote sur l'acceptation de la continuation de l'étude de l'acquisition potentielle de la parcelle adjacente à l'auberge de La Couronne par la Municipalité, la Commission des finances et la Commission des travaux.

L'objet est accepté par 33 oui, 2 oppositions, 4 abstentions.

Le SYNDIC sur le résultat du sondage de la Couronne : il est globalement positif. 6.7/10 par les conseillers (les points diminuant cette moyenne sont principalement les heures et jours d'ouverture) et 9/10 par les usagers de la Couronne. Par ailleurs, la qualité de service est en voie d'amélioration. Une réflexion va être menée pour les heures d'ouverture pour l'après-midi avec la contrainte du temps de travail hebdomadaire maximal. Par contre, les jours d'ouverture ne pourront être changés. Le SYNDIC remercie le couple de restaurateurs pour tous les efforts engagés. Il rappelle que le couple a été d'accord de prendre le risque d'avoir

une participation liée au bénéfice de l'établissement. On ne peut leur demander d'être corvéable à souhait et d'aller travailler aussi le week-end. Cela ne serait pas raisonnable et légalement pas possible.

C. FIGEAT rappelle que la majorité de la clientèle est ouvrière. Celle-ci dort et utilise le restaurant pendant la semaine. Il est donc difficile de fermer lundi pour remplacer cette journée par une ouverture samedi. Enfin, lundi est le jour où le restaurant fonctionne le mieux.

J. SHELDON est heureux que Mies ait la chance d'avoir deux restaurants. Le patron de la Violette s'est justement coordonné avec La Couronne pour être ouvert le week-end.

9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Rien à signaler.

10. Divers et propositions individuelles

A. BAERTSCHI demande l'état d'avancement du projet concernant la RC1 (projet de réaménagement de la route Suisse).

Le SYNDIC répond que le projet s'inscrivait dans le plan d'investissement régional (PIR) qui a été finalement refusé. La question se pose de savoir comment relancer ce projet. Le projet de la RC1 pourrait faire partie d'une liste prioritaire de projets urgents qui risquent de perdre leurs subventions cantonales et fédérales (ex : projet RC1 subventionné à environ 80%). Cela doit être confirmé dès que cette liste sera établie.

J. WILDBERGER note que le projet d'étude continue dans tous les cas. Le Conseil devra prochainement voter sur le crédit d'étude définitive. Les appels d'offre sont en cours de réception.

P. MEIER sur le projet de port de Tannay. La Municipalité n'a pas d'information le concernant. Il faut vraisemblablement s'attendre à un référendum.

R. SACCA s'enquiert sur les problèmes liés au futur fitness de la rue de la gare la circulation (parcage) et le bruit.

G. DERIAZ précise que le fitness ne sera pas de la même nature que le « fitness Silhouette ». La propriétaire et les exploitants du fitness se sont formellement engagés à ne jamais utiliser les places de parking « Park & Ride » du triangle de Mies. Ce fitness aura ses propres places (une dizaine). La Municipalité leur a dit qu'elle sera aussi très attentive au bruit. Ils sont en train d'aménager un mode de fonctionnement qui permet de respecter le niveau de bruit autorisé. Il y a aussi un horaire d'ouverture maximal imposé.

Le SYNDIC note que la Municipalité sera vigilante pour que l'exploitation respecte ces exigences. L'exploitation paraît conforme à la réglementation de cette zone mixte.

R. MEROZ et le SYNDIC concernant la 4^{ème} voie des CFF : les pronostics des CFF sont que la nouvelle gare de Mies et la cadence des trains au quart d'heure soient opérationnelles fin 2016.

S. MEYLAN note qu'il semblerait que les débuts des travaux commencent à la fin de cette année.

J. WILDBERGER, le SYNDIC et R. SACCA concernant le projet de vélos en libre service. Une séance avec le conseil régional est prévue prochainement. La mise en place du « Vélib' » n'a de sens que si un réseau est en place. Pour l'instant, Coppet a finalement accepté mais Founex a refusé. D'autres communes doivent se présenter. Il faut que des assurances nous soient données pour que cela ait du sens. Il faut bien reconnaître que le « Vélib' » a connu un gros succès dans les agglomérations. Cependant, l'utilité immédiate que l'on peut en tirer dans les villages est un peu plus difficile à cerner. Par contre, la Municipalité est convaincue qu'il faut essayer de diminuer l'usage des véhicules motorisés. Maintenant, il faut encore

réfléchir aux diverses possibilités (ex : mise en place simplement d'un parking à vélos). Une harmonie au sein de Terre-Sainte est recherchée pour que le concept soit efficace.

W. ZAINZINGER revient sur l'exposé de M. Spack et M. Beuchat sur le fait que la couverture sécuritaire ne serait pas vraiment augmentée. Par contre, les contributions communales semblent avoir plus ou moins été multipliées par trois. Il demande à quel stade se trouve notre contestation vis-à-vis du Canton.

Le PRÉSIDENT note que la Commission de sécurité sera consultée sur la question. Le SYNDIC insiste sur le fait que la Municipalité tente de composer avec la police, les gardes-frontière, les ASP éventuels, les sociétés de surveillance et le concept « police-population » et essaie de faire en sorte que ces divers acteurs collaborent un maximum pour optimiser le renforcement de la sécurité.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 23h30.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER